

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° 049-2024

Point 02

Point 02. de l'ordre du jour
Procès-verbal de la CFVU du 02 juillet 2024

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2024.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la CFVU du 02 juillet 2024**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

02 juillet 2024

Procès-verbal de la

Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

Informations	7
1. Informations générales	7
1.1. Informations de la Vice-présidence	7
1.2. Point sur la convention entre l'Université de Strasbourg et l'Université d'Ariel (Israël)	7
1.3. Point sur les accords de formation entre l'Université de Strasbourg et les universités israéliennes	7
Délibérations	9
2. Procès-verbal de la CFVU du 11 juin 2024	9
3. Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2024/2025 - Faculté des sciences économiques et de gestion (partie 2)	9
4. Modifications de maquettes pour l'année universitaire 2024/2025	10
4.1. Faculté des sciences économiques et de gestion.....	10
4.2. TPS	10
4.3. IUT Robert Schuman.....	10
5. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2024/2025	10
5.1. Faculté des sciences économiques et de gestion.....	11
5.2. Faculté des Arts	11
5.3. EM Strasbourg (partie 1)	11
5.4. IUT Louis Pasteur	11
5.5. Sciences Po Strasbourg	11
5.6. Faculté des sciences du sport	11
5.7. Faculté de psychologie	11
5.8. Faculté des lettres (partie 1)	11
6. Reconduction de l'appel à manifestation d'intérêt IdEx Structuration pour l'année 2025.....	11
Approbation.....	13

7. Bilan de l'utilisation des crédits CVEC en 2023 et projets 2024/2025.....	13
8. Création de formation.....	16
8.1. Master Franco-allemand de philosophie – Faculté de philosophie (pour la rentrée 25/26)	16
8.2. Diplôme interuniversitaire Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine – Faculté des langues.....	16
8.3. Diplôme interuniversitaire Cardiologie pédiatrique et congénitale - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	16
8.4. Diplôme interuniversitaire Psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (sous réserve)	16
9. Tarifs 2024/2025 et renouvellements des formations diplômantes proposées hors SFC	17
9.1. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 1).....	17
9.2. ESBS	17
9.3. IDIP	17
Conventions nationales	17
10. Convention cadre pour l'IUT Haguenau avec le Centre de formation d'apprentis de l'industrie d'Alsace (CFAI Alsace).....	17
11. Conventions de co accréditation.....	17
11.1. Pour la Faculté de physique et ingénierie avec l'INSA	17
11.2. Pour Télécom Physique Strasbourg avec l'INSA.....	17
12. Avenants aux conventions pour la Faculté de théologie catholique	18
12.1. Avec l'Université catholique de Lille	18
12.2. Avec l'Institut catholique de Paris	18
12.3. Avec les Facultés Loyola Paris	18
12.4. Avec l'Université d'Angers	18
12.5. Avec l'Université catholique de Paris.....	18
13. Renouvellement de la convention annuelle liant l'Université de Strasbourg et le Crous de Strasbourg pour l'hébergement des étudiants accueillis dans le cadre des programmes d'échanges	18
Conventions internationales.....	18
14. Création de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec Ca'Foscari University of Venice (Italie).....	18
15. Création de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'une formation internationale diplômante délocalisée de niveau master entre la Faculté des Langues et le Scientific College of Greece (Grèce).....	18

16. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre des formations entre l'Université de Strasbourg et l'Université d'État de l'industrie et du pétrole d'Azerbaïdjan (ASOIU) dans le cadre de l'Université franco-azerbaïdjanaise	19
17. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des Langues et la Fondazione Milano Scuole Civiche (Italie)	21
18. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'une formation délocalisée de niveau licence entre la Faculté des Langues et le Scientific College of Greece (Grèce)	21
19. Avenant de prolongation à l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg et la Eberhard Karls Universität Tübingen (Allemagne)	21
20. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté des Langues et l'Université de Freiburg (Allemagne)	21
21. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Leicester (Royaume-Uni)	21
22. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de théologie catholique avec le Centre grand séminaire Jean XXIII (Luxembourg).....	22
23. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Zurich (Suisse) dans le cadre du double-diplôme de master Droit des affaires	22
24. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Zurich (Suisse) dans le cadre du double-diplôme de master Droit des libertés.....	23
25. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Universität Mainz (Allemagne) et Université du Luxembourg	23
26. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté des langues avec Univerzita Pavla Jozefa Šafárika v Košiciach (Slovaquie)	23
27. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté des langues avec la Hochschule für öffentliche Verwaltung - Kehl (Allemagne)	23
28. Renouvellements sans modification	23
28.1. Accord de coopération internationale pour l'ECPM et l'Université de la Sarre (Allemagne)	24
28.2. Accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg et la Technische Universität Dresden (Allemagne).....	24
28.3. Accord de coopération internationale pour la Faculté des langues et la Universität Leipzig (Allemagne).....	24
28.4. Accord de coopération internationale pour la Faculté de Chimie et l'Université Nationale Taras Shevchenko de Kiev (Ukraine).....	24

28.5. Accord de coopération internationale pour la Faculté de Chimie et l'Université de Ljubljana (Slovénie)	24
28.6. Accord de coopération internationale pour la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion et l'Université Autónoma de Madrid (Espagne)	24
28.7. Accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg et l'EM d'Alger Business School (Algérie)	24
29. Divers	24

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-Présidente Formation et parcours de réussite, présidente de séance.

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, Mme Éva LOUDET, M. Benoît MASQUIDA, M. Bruno TRESCHER,
Mme RACHEL SCHURHAMMER

Collège B

M. Cyrille BLONDET, M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale ERHART, Mme Marion STRUB

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Pauline DUDKA, Mme Delphine KAPPS

Collège étudiant

M. Adrien LETHOREY, Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET, M. Charles LESECQ

Invités

M. Christophe de CASTELJAU, Mme Angeline OKOMBI, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Sophie KENNEL,
Mme Camille FAUTH, Mme Virginie ZINT, Mme Aude ROCHOUX, M. Jean-Paul DE LA RICA, Mme Nathalie OSTRE,
Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Jeanine RENNER, M. Dominique SCHLAEFLI M. Bernard LICKEL,
M. Thomas KEDINGER

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU

Membres invités permanents

Etaient absents

Mme Valérie GIBERT, Mme Sophie ROUSSEL, M. Alexis WARRET,

Membres élus

Collège A

M. Jean-François LAFAIX (procuration à M. Benoît MASQUIDA), M. Érik-André SAULEAU

Collège B

Mme Laurence RASSENEUR, Mme Pascale PECCAVY, Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Mme Marion STRUB),
M. Thierry PRADIER ((procuration à M. Benoît MASQUIDA)

Collège BIATSS

M. Mohamed CHARGUI

Collège étudiant

M. Samy AMOKRANE, M. Selim AZZI (procuration à M. Charles LESECQ), Mme Océane BOURNEUF (procuration à M. Lethorey Adrien), M. Théau DELMOULY, M. Nolan DEMET, Mme Chloé DOMINGOS, Mme Alexa-Hang FOULON, M. Jehan GOUNELLE, M. Matthieu LEFEVRE, M. Corentin LIRAUD, Mme Hélène NAÏDJI, M. Alexis SCHWAB, Mme Solène YILDIRIM (procuration à M. Charles LESECQ)

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER), Mme Doriane RAPP, Mme Irène WEISS

La séance est ouverte à 14 h 10, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL. Le quorum est atteint (22 votants).

Mme Alexandra KNAEBEL annonce le report de quelques points non finalisés, à savoir le 4.3, le 8.3, le 8.4, le 9.2, l'intégralité du point 12, le 19 et le 22. De plus, des corrections apparaissent dans l'intitulé de certains points.

Informations

1. Informations générales

1.1. Informations de la Vice-présidence

Mme Alexandra KNAEBEL signale une incertitude quant à la parution du décret relatif à la formation des enseignants. Une réponse devrait être apportée mardi 9 juillet.

Mme Sophie KENNEL fait savoir que la semaine précédente s'est tenue la journée de l'Idip. Cette journée annuelle invite tous les personnels de l'université à la découverte des initiatives pédagogiques menées dans l'année, souvent issues de financements IdEx. Le thème portait sur la trajectoire pédagogique. À noter que près de la moitié des inscrits étaient des personnels BIATSS. Les échanges de pratiques sont toujours intéressants.

Mme Angéline OKOMBI annonce que suite au passage de la flamme olympique le 26 juin, l'université de Strasbourg et la fondation des hôpitaux universitaires de Strasbourg ont lancé un fonds de soutien aux étudiants sportifs de haut niveau. L'information est à partager afin de récolter des dons suffisants pour aider ces étudiants dans la précarité.

1.2. Point sur la convention entre l'Université de Strasbourg et l'Université d'Ariel (Israël)

Mme Irina TSAMADOU-JACOBERGER présente l'accord de coopération avec l'université d'Ariel commencé en octobre 2021. Cet accord actif jusqu'en 2026 n'a donné lieu à aucune activité à ce jour, malgré une sollicitation adressée en 2022 au département d'archéologie.

1.3. Point sur les accords de formation entre l'Université de Strasbourg et les universités israéliennes

Mme Irina TSAMADOU-JACOBERGER ajoute que l'université de Strasbourg coopère également avec l'université Bar-Ilan grâce à un accord signé en 2019 à l'occasion d'un projet Erasmus+ dans le but de mettre en place une formation internationale diplômante de Master au niveau de la faculté de chimie. En plus des mobilités, il existe également des séminaires, des échanges d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'étudiants. En outre la ville de Strasbourg et la ville de Ramat Gan sont jumelées depuis 1991. Ainsi, les étudiants partant en mobilité peuvent bénéficier d'une bourse de l'Eurométropole.

Suite à la crise sanitaire, il a été nécessaire d'élargir la coopération avec d'autres établissements pour la mise en place du Master Erasmus Mundus, tels que l'université hébraïque de Jérusalem. Entre 2020 et 2023 ont eu lieu sept mobilités sortantes et six mobilités entrantes.

De plus, l'université de Strasbourg collabore également avec Technion institute of Technology depuis 2018 pour des échanges d'étudiants. Puis, suite à la crise sanitaire, la coopération a été ouverte pour toutes les composantes à partir de 2022. En 2022-2023, il y a eu deux mobilités sortantes et deux mobilités entrantes. Il existe aussi des stages et des formations.

De même, depuis 2015 et jusqu'en 2026, les Sciences politiques coopèrent avec le centre interdisciplinaire qu'est l'université de Reichman, surtout pour des échanges d'étudiants.

M. Thierry PRADIER demande si ces universités se trouvent en territoire occupé. En effet, compte tenu du contexte géopolitique actuel, il souhaite savoir avec quelles universités il était éventuellement envisageable de nouer des partenariats, car une question éthique est soulevée par cette situation.

Mme Irina TSAMADOU-JACOBERGER précise que ces coopérations existent depuis longtemps.

Par ailleurs, les missions et les rôles de la direction des relations internationales sont d'étudier les demandes et les sollicitations des facultés. Le but est d'accompagner et de conseiller, d'être garant de la cohérence, de la pertinence et de la conformité de cette future collaboration, par rapport aux préconisations et aux instructions du ministère. Ainsi, il n'est pas possible de se positionner de manière subjective.

Le président a déclaré lors du congrès qu'il pourrait privilégier une décision plus collégiale, à travers France Universités par exemple. En tant que représentante Madame Irina TSAMADOU-JACOBERGER pense qu'il est important d'échanger avec les composantes.

Mme Pauline HERNANDEZ-ROUSSET estime que le fait de discuter avec les composantes est raisonnable. Cependant, en tant que membres du conseil, les élus n'ont pas la possibilité d'émettre un avis quant à la pertinence de maintenir certains de ces partenariats. En effet, même si le partenariat entre l'université de Strasbourg et l'université d'Ariel n'est pas actif, il semble légitime de se poser la question de le maintenir, puisque cette université est située sur un territoire occupé. Il est regrettable que les élus soient incapables d'exprimer un avis officiel.

Mme Alexandra KNAEBEL répond que tout accord est instruit par la CFVU. En cas de signature ou de renouvellement de ce type de contrat, les instances sont consultées. Il s'agit de s'interroger quant aux critères de décision. Actuellement, le ministère de tutelle n'émet pas de restriction. Lors du congrès de la semaine précédente, le président a fait état de sa position, privilégiant une position collégiale à travers les instances telles que France Universités, en attendant une clarification de la part du ministère.

Mme Pauline HERNANDEZ-ROUSSET souligne que la question du droit international ne relève pas de la subjectivité. Elle s'étonne de la nécessité d'attendre que les cadres comme le ministère ou France Universités expriment leur position, sans que les élus puissent se positionner.

Mme Irina TSAMADOU-JACOBERGER suggère qu'il faut un positionnement plus collectif. Ces questions appartiennent à la complexité de la géopolitique et des relations internationales qui sont dynamiques et changeantes. Il faut savoir agir et réagir. En effet, une coopération doit répondre aux intérêts de l'université de Strasbourg, aux intérêts des facultés et des étudiants, etc. En outre, d'autres coopérations posent des problèmes, c'est pourquoi il est nécessaire de discuter avec des correspondants des relations internationales au niveau des laboratoires et des facultés afin de prendre connaissance des difficultés rencontrées. L'université engage une énorme responsabilité en envoyant ses étudiants et des enseignants-rechercheurs. Il convient de tenir compte des besoins de l'université et la spécificité d'une coopération.

M. Benoît MASQUIDA remarque que le partenariat avec l'université d'Ariel a été décidé en 2021 lors d'une période hors conflit. Or, compte tenu du caractère lié à l'insécurité locale, il conviendrait de prévenir certaines de ces universités que Strasbourg n'enverra plus d'étudiants à cause du danger que représente une zone de guerre, sans exprimer de position politique.

Mme Irina TSAMADOU-JACOBERGER souligne la pertinence de ces propos. Par exemple, en 2016 en Turquie, sans qu'il y ait eu de positionnement au niveau national, l'établissement a dû constituer une commission privilégiant la sécurité. Ne pouvant plus maintenir la qualité de ces échanges, l'université de Strasbourg a suspendu les mobilités sortantes. Les mobilités entrantes ont été étudiées, au cas par cas, par une commission.

Délibérations

2. Procès-verbal de la CFVU du 11 juin 2024

Mme Alexandra KNAEBEL signale une erreur dans l'intitulé puisqu'il s'agit du procès-verbal de la CFVU du 11 juin 2024, et non du 7 mai 2024.

Le procès-verbal du 11 juin 2024 est adopté avec 21 voix et 2 abstentions.

3. Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2024/2025 - Faculté des sciences économiques et de gestion (partie 2)

Mme Camille FAUTH indique que le calendrier dérogatoire rencontrait un problème concernant l'alternance, puisque les CFA demandent qu'il n'y ait pas de chevauchement entre les différentes années universitaires.

Le point est approuvé avec 22 voix pour et 1 abstention.

4. Modifications de maquettes pour l'année universitaire 2024/2025

4.1. Faculté des sciences économiques et de gestion

M. Thierry BURGER-HELMCHEN fait savoir que deux composantes suggèrent un certain nombre de modifications justifiées présentées dans les documents remis.

4.2. TPS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT signale que dans les composantes, la nouvelle offre de formation a dû être tellement anticipée que lorsque les équipes pédagogiques ont dû affiner les modalités d'enseignement, il est apparu que des éléments n'étaient pas adaptés et devaient être modifiés.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que les maquettes ont été modifiées en cas de force majeure.

Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que s'est posée la question de la soutenabilité de l'offre. Certaines modifications ont été autorisées, car elles n'impactaient pas la soutenabilité. Il conviendra d'être vigilant afin de corriger les erreurs avec souplesse.

Mme. Rachel SCHURHAMMER souligne que certaines corrections apportées n'ont pas été anticipées, car certains éléments ne peuvent pas être correctement décrits dans Ametsys.

Les points 4.1 et 4.2 sont approuvés avec 22 voix pour et 1 abstention.

4.3. IUT Robert Schuman

Point reporté

5. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2024/2025

M. Thierry BURGER-HELMCHEN remercie les membres de la CFVU qui ont participé au groupe de travail. Ensuite, il souligne les efforts fournis par la DES et par les personnels dans les composantes pour être capables d'utiliser le logiciel et de produire ces MECC dont le format n'est pas encore optimal.

M. Jean-Paul DE LA RICA indique que les équipes ont fonctionné en flux tendu, car chaque semaine paraissaient de nouvelles versions de l'outil. Par ailleurs, il a été nécessaire de changer d'outil pour la gestion des MECC, car sans cela, il aurait fallu saisir à nouveau la totalité de l'œuvre de formation dans EVA. L'équivalent de trois outils a été déployé sur une période d'un an et demi. Malgré cela, les éléments ont pu être menés à bien grâce à la participation de tous les acteurs.

Concernant les MECC, il existe actuellement une difficulté par rapport aux fonctionnalités que le développeur crée spécifiquement pour l'université de Strasbourg et qui seront ensuite diffusées dans la base du produit, notamment sur la gestion des RSE. Dans les documents mis en ligne, les points relatifs au

RSE ne figuraient pas. La correction est en cours. Les documents soumis ce jour sont les MECC sur la partie relative au RSE qui seront ajoutés en septembre pour compléter l'adoption.

M. Bruno TRESCHER remarque que les membres passent, aux yeux des juges administratifs, pour des personnes qui ne connaissent pas le droit. Il suggère que l'examen MECC comporte des articles, car cela serait plus lisible et plus pratique en termes de contentieux.

M. Jean-Paul DE LA RICA explique que concernant la partie relative aux règles générales et les potentielles exceptions, il existe bien une numérotation conservée dans les documents vis-à-vis de tout ce qui est rajouté par les composantes comme règles supplémentaires ou demandes de dérogation. De plus, les coefficients, la durée et la modalité de l'épreuve apparaissent sous forme de tableaux, et non sous la forme d'articles. Pour avoir suivi avec le SAJ la plupart des contentieux, notamment ceux de santé dont les règles sont compliquées, les juges au niveau du tribunal administratif n'ont jamais émis de doute sur la lisibilité des règles ni sur la capacité de visibilité de la règle par l'étudiant, ce qui l'objectif premier des MECC.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN propose de voter l'ensemble des MECC.

[**5.1. Faculté des sciences économiques et de gestion**](#)

[**5.2. Faculté des Arts**](#)

[**5.3. EM Strasbourg \(partie 1\)**](#)

[**5.4. IUT Louis Pasteur**](#)

[**5.5. Sciences Po Strasbourg**](#)

[**5.6. Faculté des sciences du sport**](#)

[**5.7. Faculté de psychologie**](#)

[**5.8. Faculté des lettres \(partie 1\)**](#)

Les MECC sont approuvés avec 22 voix pour et 1 abstention.

[**6. Reconduction de l'appel à manifestation d'intérêt IdEx Structuration pour l'année 2025**](#)

Un diaporama est présenté.

Mme Sophie KENNEL propose de reconduire l'appel à manifestation d'intérêt IdEx Structuration 2025 avec un calendrier qui est très avancé par rapport aux autres années en raison des élections universitaires, afin de pouvoir avoir un appel à financement et à structuration l'année suivante. De plus, cela permettra que le calendrier de l'IdEx soit plus en corrélation avec celui de la CFVU.

L'appel est reconduit à l'identique avec les mêmes modalités et la même stratégie. Selon le retour des candidats de l'année précédente, les temps d'audition avec la commission ont été appréciés. Ainsi, ces

temps d'audition seraient maintenus. Cependant, il sera demandé que la lettre d'intention soit plus précise. À noter que la commission a joué un rôle d'évaluation et de conseil pour construire le projet et le dossier de candidature qui est évalué par des experts externes.

Selon le calendrier, l'appel sera lancé avant les congés. Les candidatures seront saisies par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne jusqu'au 30 septembre. Ensuite, la prévalidation se déroulera du 14 au 25 octobre. Le dossier de candidature peut être déposé jusqu'au 30 novembre. La CFU du 5 février 2025 validera la sélection des projets.

Le point est approuvé avec 22 voix pour et 1 abstention.

Un deuxième diaporama est présenté.

Mme Sophie KENNEL rappelle que lors de la validation de la proposition de lauréats pour l'IdEx Structuration de 2024, il restait un reliquat important, sans réelles explications. Avec les 335 000 € restants, il est proposé que les montants non affectés constituent une enveloppe de réserve pour soutenir d'autres initiatives en lien avec la préparation de la nouvelle offre de formation pour l'année civile 2024. La proposition soumise la veille à la commission ad-hoc et mise en avant ce jour est de financer des projets autour des thématiques émergentes pour la formation et pour la nouvelle offre de formation, par exemple le développement de l'intelligence artificielle qui va impacter les métiers et les compétences disciplinaires générales des étudiants et des enseignants.

Ainsi a été mené un travail d'analyse de ce qui est remonté dans les dialogues stratégiques autour de ces questions émergentes. À partir de ces études et de ce qui émerge au niveau national et international, il s'agirait de financer des initiatives pertinentes détectées par les rencontres ayant eu lieu précédemment.

L'enveloppe disponible de 335 000 € soutiendrait des expérimentations qui commencerait dès la rentrée 2024. Il conviendra de veiller au respect du seuil fixé à 70 000 €. Les projets seraient présélectionnés en lien avec l'orientation stratégique, et l'élaboration d'une fiche projet serait accompagnée. Ensuite se dérouleront des rencontres et des échanges avec les équipes et les candidats avant que la commission ne procède à un examen des demandes qui seront présentées en CFU.

Jusqu'au 17 juillet, s'établit la liste des projets. Jusqu'au 09 septembre, est ouverte la possibilité de rédiger les fiches projets. Le 16 septembre, la commission se réunira pour sélectionner les projets présentés à la CFU du 24 septembre.

Mme Alexandra KNAEBEL précise que l'objectif est d'utiliser ces fonds en 2024, sans alourdir la charge de travail des composantes, et en répondant à un besoin exprimé à travers les dialogues stratégiques sur les projets jugés prioritaires.

Mme Sophie KENNEL remercie les membres des commissions.

Mme Rachel SCHURHAMMER demande si cette appel sera en lien avec le projet IA.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond qu'il ne s'agira pas de la même temporalité que le projet ENAC.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT exprime un sentiment de fatigue administrative. En effet, les collègues qui souhaitent des financements, élaborent déjà une fiche projet. Elle demande pourquoi il faut à nouveau rédiger une fiche projet.

Mme Alexandra KNAEBEL explique qu'il existe une certaine variabilité dans les niveaux de renseignements des fiches projets des dialogues stratégiques d'une composante à une autre.

Mme Sophie KENNELL ajoute que les collègues ayant déjà travaillé à une fiche projet n'auront pas de travail supplémentaire.

M. Bruno TRESCHER remarque que la fiche projet doit tenir compte d'un schéma de 20 000 à 70 000 €.

Mme Sophie KENNELL indique le montant minimum n'a pas été spécifié, car les dialogues stratégiques ont M. Bruno TRESCHER demande si, pour anticiper le projet sur l'IA au sein de l'Université de Strasbourg, il ne s'agirait de considérer d'abord l'intelligence artificielle en adoptant une politique plus généraliste, car les enseignants-chercheurs sont en train de réfléchir à la mutation de l'enseignement par l'intelligence artificielle.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que pour l'instant il n'est pas certain que ChatGPT soit la solution que l'établissement suivra, car sa politique n'est pas encore en place.

Mme Sophie KENNELL rappelle qu'une partie de la programmation IdEx visait à développer l'intelligence artificielle. Néanmoins, les devis de ChatGPT s'élevaient à 140 000 € par an pour 200 personnes. La vice-présidence pourrait piloter une expérimentation des tests sur certaines intelligences artificielles. Il s'agit de trouver un outil au service de toutes les composantes.

Approbation

7. Bilan de l'utilisation des crédits CVEC en 2023 et projets 2024/2025

M. Christophe de CASTELJAU annonce faire un focus sur la partie sport et sur la partie santé. À noter que tout ce travail a été présenté à la commission CESC de juin. L'ensemble des documents sera soumis au CA.

Un diaporama est présenté.

Thomas KEDINGER, directeur au service des sports de l'université, explique qu'une équipe de 12 enseignants, 4 personnels administratifs et 7 personnels techniques gère l'entretien et la gestion des installations sportives universitaires, à savoir le centre sportif et la halle des sports. Il s'agit de s'adosser sur des jobs étudiants et sur une soixantaine de vacataires intervenants régulièrement dans leur spécialité

dans l'enseignement des pratiques sportives, telles que le volley, le football, l'escalade, le badminton, le chess boxing, etc. La mission consiste à organiser la pratique sportive pour toutes et tous, étudiants et personnels, à condition de cotiser 40 à 50 € par an. Il s'agit également d'accompagner les étudiants dans les compétitions sportives.

Le projet du service et de s'adresser à tous les étudiants ayant des profils et des aspirations différents afin de permettre à tout le monde de pratiquer une activité, en proposant des enseignements, des stages, des sorties, etc. dans la bonne humeur, la convivialité et la bienveillance.

Ainsi, la CVEC a financé l'installation d'agrès sportifs à Illkirch, entre l'IUT Robert Schuman, la bibliothèque et le restaurant universitaire. De même, la CVEC est mobilisée pour l'organisation d'événements qui rythment la vie universitaire. Par exemple, chaque mois se déroulent deux événements majeurs de fin septembre à fin avril, animés par les enseignants titulaires du service.

Ensuite, le service gère aussi l'offre d'organisation et d'enseignement des activités sportives. 88 activités sont proposées à raison de 388 heures par semaine de cours encadrés par des enseignants et des vacataires, et 13 546 étudiants font une activité sportive. 650 étudiants sont inscrits dans des pratiques autonomes qu'il s'agira de développer dans le nouveau centre sportif universitaire. 1 562 étudiants ont profité de sorties à l'extérieur, à la découverte du massif vosgien par exemple.

Le service a également pour mission d'assurer la promotion des activités. C'est pourquoi elles sont ouvertes au maximum en septembre afin que les étudiants puissent les expérimenter. Par ailleurs, un nouveau site Web est en construction.

L'objectif étant de faire évoluer l'offre et les équipements sportifs, quelques statistiques révèlent que 3 548 sessions de septembre à mai 2024 sont un indicateur de l'usage des appareils connectés, c'est-à-dire qu'il est possible de savoir combien de personnes ont utilisé des appareils et combien de temps.

L'aménagement complet d'une salle de sport est prévu au pôle API.

De plus, le nouveau CSU sera livré en 2025. Ce bâtiment passif répondra à une grande partie des besoins. La CVEC a beaucoup participé à l'équipement de cet espace.

Le CSU est présenté en détail.

Enfin, le service sport finance et soutient les étudiants en session sportive. 1 119 étudiants sont licenciés FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire). Le CVEC participe aux déplacements de ces étudiants sur les compétitions. Ceci fait de l'association sportive Unistra le plus grand club sportif d'Alsace. 400 étudiants ont participé au Championnat de France dans différentes disciplines. Par ailleurs, 50 étudiants ont été amenés à un challenge à Vichy que l'université de Strasbourg a remporté, ce qui la place parmi les trois meilleures universités françaises au niveau des résultats sportifs.

Le service fonctionne avec une dotation, mais l'université paye aussi des personnels en central sur fonds propres.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT suggère de montrer des étudiantes pratiquant des sports de combat dans les images de présentation.

Thomas KEDINGER explique que les sports de combat sont très mixtes. En outre, les images ont été choisies par les architectes.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande si les terrasses sont destinées à accueillir des activités sportives.

Thomas KEDINGER répond qu'il s'agit d'étendre les pratiques vers l'extérieur.

M. Christophe de CASTELJAU indique que les projets des actions menées par la CVEC représentent 3,5 millions d'euros autour du sport, de la santé, de la vie étudiante, de la culture, quand l'établissement investit un peu plus de 7 millions d'euros. La proposition faite pour l'année suivante serait de poursuivre tous les engagements sur l'ensemble des services et des actions. Quelques nouvelles demandes portent sur un partenariat avec l'AFGES pour l'opération « logements d'urgence » mise en place depuis plusieurs années. En 2023, l'université a apporté 15 000 €. Par ailleurs, deux championnats de France universitaires ont été organisés par la Fédération Française du Sport Universitaire avec une participation de 2000 € pour chacun. De plus, l'orchestre universitaire noue un partenariat pluriannuel à hauteur de 60 000 €. À noter que les spectacles mis en place rassemblent environ 4 200 spectateurs.

Concernant les nouveaux projets, le SVU souhaiterait développer l'accompagnement des associations étudiantes et de la vie étudiante, financer un poste supplémentaire dans le cadre de son service, à hauteur de 37 000 €. De plus, il est demandé un financement de 4 000 € pour le concert de la rentrée de l'orchestre philharmonique étudiant. Pour la santé, l'achat de matériel représenterait 21 000 €. Pour la participation au sport, la CVEC a déjà participé à hauteur de 2 millions d'euros pour compléter les financements des aménagements du centre sportif. 300 000 € couvriraient les besoins en équipements, sonorisation, vidéoprojecteur, technologie de la communication.

Par ailleurs, les centres de soins infirmiers font remonter le fait qu'ils ne sont pas trop localisés sur les sites centraux. Les étudiants IFSI payent la CVEC, mais les IFSI ne perçoivent pas la CVEC. Ils avaient demandé qu'une quote-part leur soit reversée, or, il leur est possible d'assister à des concerts hors de Strasbourg. Il leur a été proposé de monter des projets spécifiques IFSI qui seraient présentés à la commission CESC afin d'envisager le financement. Ainsi, trois projets sont en cours d'élaboration : une demande d'installation d'un distributeur de serviettes périodiques, des olympiades financées à hauteur de 4 000 €, une enquête autour de la précarité étudiante menée avec le laboratoire SAJ qui auditionne plus d'une centaine d'étudiants afin de connaître leurs besoins, à hauteur de 20 000 €.

À noter que le service des sports se délocalise à Illkirch. En effet, il s'agit d'abord d'aller sur les sites comptant beaucoup d'étudiants, afin de s'élargir vers les sites regroupant moins d'étudiants. En outre, la commission CESC fonctionnera différemment l'année suivante, car les étudiants représentatifs des sites délocalisés seront davantage associés.

Mme Alexandra KNAEBEL demande si la demande de financement d'une composante pour l'aménagement d'un lieu de vie est chiffrée.

M. Christophe de CASTELJAU estime pouvoir aller jusqu'à 50 000 €. Il était convenu avec la commission CESC ce projet lui serait présenté quand il sera suffisamment abouti.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

8. Création de formation

[8.1. Master Franco-allemand de philosophie – Faculté de philosophie \(pour la rentrée 25/26\)](#)

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que le document présente l'organisation du Master entre Strasbourg et Fribourg. Ce projet reprend la note de cadrage avec les différents tableaux mis en place, et met en œuvre une approche par compétences.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

[8.2. Diplôme interuniversitaire Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine – Faculté des langues](#)

M. Thierry BURGER-HELMCHEN fait savoir que ce diplôme est porté par deux autres partenaires, à savoir l'université d'Aix-Marseille et l'INALCO. Strasbourg assure une partie des cours, tandis que les partenaires assurent les autres cours.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

[8.3. Diplôme interuniversitaire Cardiologie pédiatrique et congénitale - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé](#)

Point reporté

[8.4. Diplôme interuniversitaire Psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé \(sous réserve\)](#)

Point reporté

9. Tarifs 2024/2025 et renouvellements des formations diplômantes proposées hors SFC

9.1. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 1)

Mme Camille FAUTH annonce deux modifications dans les diplômes concernés. La première porte sur le DU « cornée » avec une augmentation des droits spécifiques de 750 à 800 € pour permettre l'autofinancement des diplômes. La deuxième implique le DU « sommeil et sa pathologie » avec un passage de la formation en deux ans.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

9.2. ESBS

Point reporté

9.3. IDIP

Mme Camille FAUTH mentionne les trois DU pour lesquels aucune modification n'est apportée, à savoir le DU « + Pro », le DU « accompagner l'étudiant », et le DU « pédagogie de l'enseignement supérieur ».

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

Conventions nationales

10. Convention cadre pour l'IUT Haguenau avec le Centre de formation d'apprentis de l'industrie d'Alsace (CFAI Alsace)

Mme Virginie ZINT rappelle que la convention régie entre l'IUT Haguenau et le centre de formation d'apprentis de l'industrie d'Alsace va définir le cadre de l'organisation de la licence professionnelle « système automatisé, réseau et informatique industriel » de l'IUT Haguenau.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

11. Conventions de co-acréditation

11.1. Pour la Faculté de physique et ingénierie avec l'INSA

11.2. Pour Télécom Physique Strasbourg avec l'INSA

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que le document précise que certains étudiants de l'université de Strasbourg peuvent suivre des formations ou des cours à l'INSA, et réciproquement. Ainsi, les étudiants de l'INSA peuvent suivre des formations au sein de Masters existants à la faculté de physique et d'ingénierie, ou à TPS. Le document mentionne également les règles de diplomation.

Les points 11.1 et 11.2 sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix.

12. Avenants aux conventions pour la Faculté de théologie catholique

12.1. Avec l'Université catholique de Lille

12.2. Avec l'Institut catholique de Paris

12.3. Avec les Facultés Loyola Paris

12.4. Avec l'Université d'Angers

12.5. Avec l'Université catholique de Paris

Point reporté

13. Renouvellement de la convention annuelle liant l'Université de Strasbourg et le Crous de Strasbourg pour l'hébergement des étudiants accueillis dans le cadre des programmes d'échanges

Mme. Angélique DANIEL annonce pour l'année 2024-2025 une augmentation de 40 logements disponibles pour les étudiants en programmes d'échanges. Ainsi, le nombre total de logements s'élève à 570.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

Conventions internationales

14. Crédit de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec Ca'Foscari University of Venice (Italie)

Mme. Angélique DANIEL mentionne la création d'une formation internationale diplômante de niveau Master entre l'université de Strasbourg et la Ca'Foscari University of Venice en Italie. Ainsi, les étudiants passeront la première année en Italie, la deuxième en centre d'apprentissage. Les cours seront assurés en anglais

M. Charles LESECQ (AFGES) signale que les formulations sont obscures concernant la mise en place d'associations étudiantes dans le cadre de ce partenariat et de cette convention.

Mme. Angélique DANIEL explique que l'article 19 parle de l'intégration des étudiants au sein de l'accord des universités et de la participation des étudiants aux différentes associations. Il revient aux étudiants de s'emparer de cette opportunité. Elle s'engage à demander des précisions et à les communiquer.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

15. Crédit de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'une formation internationale diplômante délocalisée de niveau master entre la Faculté des Langues et le Scientific College of Greece (Grèce)

Mme. Angélique DANIEL indique que cette collaboration existe depuis plusieurs années. Ici, il s'agit d'une création d'une entente complémentaire unique qui annule et remplace trois ententes complémentaires qui

existaient précédemment pour la faculté des langues dans le cadre de la restructuration. Cet accord définira les modalités de fonctionnement à partir de 2024 et aboutira à des Master mention traduction et interprétation, parcours traduction technique éditoriale et audiovisuelle.

Le point est approuvé avec 21 voix et 1 abstention.

16. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre des formations entre l'Université de Strasbourg et l'Université d'État de l'industrie et du pétrole d'Azerbaïdjan (ASOIU) dans le cadre de l'Université franco-azerbaïdjanaise

M. Jean-Marc PLANEIX rappelle ce projet résulte d'une décision de coopération entre la France et l'Azerbaïdjan dans une lettre d'intention signée par les deux présidents de la République en 2014, qui s'est ensuite traduite par un accord de coopération entre les deux universités. L'origine de ce partenariat est, de la volonté française, de créer des universités franco-internationales. Ainsi, les universités françaises ont été identifiées, et il a été demandé aux présidents d'universités de mettre en place des partenariats. Le programme présenté a été créé autour du domaine des sciences avec une licence en quatre ans, car les étudiants d'Azerbaïdjan passent leur baccalauréat au niveau de la première. La première année consistait en une remise à niveau du baccalauréat avec des enseignements sur les disciplines fondamentales de sciences. Puis, les trois années suivantes correspondent à des années L1, L2, L3. Au terme de ces quatre ans, l'accord disait s'inscrire dans un moyen terme avec en première étape une formation de licence, puis une formation de Master, et enfin le développement de coopération recherche. Suite au premier accord de 2016, un deuxième accord en 2020 porte sur la formation des Masters dans la continuité des licences. Il s'agit aujourd'hui de renouveler l'accord pour la période 2024-2028.

À noter qu'à ce jour UFAZ est devenue une communauté d'enseignants français et azerbaïdjanaise. D'autres universités que Strasbourg collaborent en Azerbaïdjan.

De nouvelles offres de formation commenceront en 2027 et sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il est important de prendre en compte ce qu'apporte cet accord, et qui en bénéficie. Cet accord est un programme de bourses provenant d'entreprises locales et internationales ou de fondations. Ainsi, les étudiants de l'UFAZ se voient ouvrir les portes d'un grand nombre d'universités. Une grande partie des stages du quatrième semestre de Master se déroule dans des laboratoires français, dont Strasbourg.

La particularité de la formation à l'UFAZ est qu'elle est conçue comme dans les facultés strasbourgeoises, avec une partie importante consacrée Soft Skills . La langue d'enseignement est l'anglais, mais les étudiants étudient aussi le français. En outre, de nombreux étudiants s'engagent dans un cursus prestigieux.

Enfin, le soutien de cet accord de renouvellement réjouira toute la communauté étudiante et enseignante impliquée dans l'UFAZ qui représente une porte ouverte sur le monde et vers la réussite.

M. Benoît MASQUIDA demande par quelles composantes sont portées les formations.

M. Jean-Marc PLANEIX répond que les composantes qui ont présenté les maquettes portant ces formations sont l'EOST, la Faculté de chimie, et l'UFR mathématique et informatique.

M. Benoît MASQUIDA signale qu'il a entendu dire que l'UFR mathématique et informatique n'était pas confirmé.

M. Jean-Marc PLANEIX précise qu'une réserve n'a été formulée que par rapport à la poursuite de la coopération, et non pas par rapport à la maquette. Le directeur a tout de même pris la décision de laisser partir tous les enseignants qui le souhaitaient, de laisser le directeur de filière.

M. Benoît MASQUIDA demande quelle est la position adoptée par université de Strasbourg, sachant que des composantes ne souhaitent pas poursuivre cette coopération.

M. Jean-Marc PLANEIX lit la lettre de l'ambassadrice au président, datant du 20 juin 2024.

M. Benoît MASQUIDA remarque que la position du groupe refondé sera de voter contre le projet.

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que M. Jean-Marc PLANEIX a expliqué que plusieurs universités étaient impliquées. L'université de Strasbourg n'est pas le seul partenaire.

M. Benoît MASQUIDA note que ce fait permettra de créer une valence dans le résultat du vote.

Mme Alexandra KNAEBEL souligne que certaines mentions de parcours peuvent être co-portées par d'autres établissements.

Mme Pauline DUDKA souhaite savoir comment sont intégrés les personnels Unistra, notamment le personnel administratif.

M. Jean-Marc PLANEIX répond que quatre personnes sont hébergées à l'EOST et qui ont pour responsable administratif de l'EOST. L'une d'entre elles a le rôle de responsable administratif du projet à l'Unistra et travaille en collaboration étroite avec lui. Un service de scolarité dédié est financé sur les fonds du partenaire. Ces trois personnes sont contractuelles de Strasbourg et assurent la scolarité de l'ensemble des parcours. Dans le prochain accord figurera une personne supplémentaire afin de simplifier la gestion des doctorants.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande si la faculté de physique s'est retirée à cause de la situation dans le pays.

M. Jean-Marc PLANEIX répond que cela est lié à des raisons politiques.

Le point est approuvé avec 10 voix favorables, 2 voix défavorables, 8 abstentions, 1 « ne prend pas part au vote ».

17. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des Langues et la Fondazione Milano Scuole Civiche (Italie)

Mme. Angélique DANIEL précise qu'il s'agit d'une formation délocalisée avec l'école de traduction et interprétation de Milan en Italie. Les principales modifications relèvent de la restructuration de la faculté des langues.

Le point est approuvé avec 21 voix et 1 abstention.

18. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'une formation délocalisée de niveau licence entre la Faculté des Langues et le Scientific College of Greece (Grèce)

Mme. Angélique DANIEL indique que l'avenant de modification porte sur le changement de maquette dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

19. Avenant de prolongation à l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg et la Eberhard Karls Universität Tübingen (Allemagne)

Point reporté

20. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté des Langues et l'Université de Freiburg (Allemagne)

Mme. Angélique DANIEL fait savoir que la modification porte sur un changement de nom de la mention de la licence en France. Le nom « la germanistique dans une perspective franco-allemande », serait remplacé par « licence allemande binationale ».

Le point est approuvé avec 22 voix.

21. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Leicester (Royaume-Uni)

Mme. Angélique DANIEL annonce que cet avenant de modification et les suivants portent sur l'exonération des droits différenciés. Dans le cadre d'un double diplôme, le schéma est toujours le même. Dès lors, l'université de Strasbourg est liée avec des universités à l'étranger par plus de 80 conventions de double diplôme. Dans la très grande majorité des cas, le schéma est le suivant : les étudiants payent les frais d'inscription uniquement dans l'université d'origine et sont exonérés des frais d'inscription dans l'université partenaire, mais ils sont inscrits dans les deux universités pendant toute la durée du cursus.

Cependant, pour un petit nombre de conventions internationales, le schéma diffère. En effet, les étudiants payent les frais d'inscription là où ils se situent géographiquement. Par exemple, à Leicester, les étudiants payent les frais d'inscription des deux premières années à Leicester et les deux années suivantes ils payent à l'Unistra. Dans le cadre des prix différenciés, les avenants de modifications proposés offrent la possibilité d'exonérer les étudiants des universités partenaires qui doivent désormais s'inscrire à l'université de Strasbourg.

De plus, l'avenant concernant Leicester pour 2024-2025 propose une exonération partielle afin de ramener le montant à acquitter par les étudiants des universités partenaires ayant une nationalité extracommunautaire au même niveau que les droits dus par les étudiants nationaux ou communautaires.

Cet avenant propose également une prolongation pour l'année 2024- 2025.

M. Benoît MASQUIDA remarque que cet avenant est intéressant, car il révèle un effet domino du vote précédent au sujet de la mise en place des droits différenciés. Ainsi, pour inciter les étudiants étrangers à suivre certains cursus ITI, il s'agit de proposer une exonération systématique financée par les ITI. Cela signifie que la manne que représentent les étudiants étrangers qui ne sont pas exonérés va être dépensée en exonérant les niveaux des formations. Il serait intéressant de repasser sur ce dossier des droits différenciés afin de faire un bilan de ces exonérations qui peuvent être injectées dans les budgets des formations spécifiques, afin d'envisager de revenir sur le vote précédent.

Mme Alexandra KNAEBEL fait savoir que les ITI sont des programmes de l'établissement. Concernant la question de la mise en application des droits différenciés, les accords spécifient la réciprocité de pratiquer l'exonération partielle. Il s'agit de continuer d'être attractifs en ayant des droits similaires à ceux des étudiants communautaires. L'établissement modifie les accords de coopération pour intégrer cette dimension. Cet avenant sera suivi au fil du temps.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

22. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de théologie catholique avec le Centre grand séminaire Jean XXIII (Luxembourg)

Point reporté

23. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Zurich (Suisse) dans le cadre du double-diplôme de master Droit des affaires

Mme. Angélique DANIEL annonce que cet avenant concerne les droits différenciés.

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

24. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec l'Université de Zurich (Suisse) dans le cadre du double-diplôme de master Droit des libertés

Mme. Angélique DANIEL indique que l'avenant concerne là encore une modification dans le cadre d'une exonération des droits différenciés

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

25. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Universität Mainz (Allemagne) et Université du Luxembourg

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

26. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté des langues avec Univerzita Pavla Jozefa Šafárika v Košiciach (Slovaquie)

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

27. Avenant de modification à l'accord de coopération internationale pour la Faculté des langues avec la Hochschule für öffentliche Verwaltung - Kehl (Allemagne)

Le point est approuvé à l'unanimité avec 22 voix.

28. Renouvellements sans modification

Mme. Angélique DANIEL précise qu'il s'agit de doubles diplômes.

- 28.1. Accord de coopération internationale pour l'ECPM et l'Université de la Sarre (Allemagne)
- 28.2. Accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg et la Technische Universität Dresden (Allemagne)
- 28.3. Accord de coopération internationale pour la Faculté des langues et la Universität Leipzig (Allemagne)
- 28.4. Accord de coopération internationale pour la Faculté de Chimie et l'Université Nationale Taras Shevchenko de Kiev (Ukraine)
- 28.5. Accord de coopération internationale pour la Faculté de Chimie et l'Université de Ljubljana (Slovénie)
- 28.6. Accord de coopération internationale pour la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion et l'Université Autónoma de Madrid (Espagne)
- 28.7. Accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg et l'EM d'Alger Business School (Algérie)

Les points sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix.

29. Divers

Mme Rachel SCHURHAMMER signale que lors d'un conseil de faculté, il lui a été remonté que de plus en plus de lycéens arrivaient à l'université avec des calculatrices qui comportaient ChatGPT. Dans le cadre des examens, il s'agit de modifier les calculatrices afin qu'elles soient hors ligne. Or, cela est impossible avec des amphithéâtres remplis. C'est pourquoi elle souhaite savoir si une action collective est envisagée afin d'imposer un modèle de calculatrices, par exemple.

Mme Alexandra KNAEBEL se demande si un accord collectif est possible à l'échelle des 35 composantes.

Mme Rachel SCHURHAMME relève que certaines composantes sont moins touchées que d'autres.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN suggère de mentionner lors des examens que seules les calculatrices non connectées sont autorisées.

Mme Rache SCHURHAMMER propose d'inclure cette précision dans les modalités générales.

M. Jean-Paul DE LA RICA rappelle qu'il est prévu dans les modalités générales que par principe aucun élément ni document n'est autorisé en épreuve, sauf lorsque le sujet liste limitativement les documents éventuellement autorisés. Il suffira de préciser que les calculatrices connectées sont interdites pour l'épreuve.

Mme Ester KELLENBERGER remarque que l'estampillage des calculatrices n'existe plus. Cependant, il existe toujours une liste de calculatrices autorisées non programmables. Par ailleurs, contrôler chaque calculatrice est impossible.

M. Jean-Paul DE LA RICA rappelle que l'université d'Aix-Marseille qui n'avait indiqué qu'un seul modèle de calculatrices a été attaquée en justice par les autres marques et a perdu. Ainsi, si une liste est produite, elle devra mentionner au moins les principales marques de calculatrices.

Cyrille BLONDET demande ce qui est appelé une marque légitimement implantée dans le marché des calculatrices.

M. Jean-Paul DE LA RICA avoue ne pas connaître l'état actuel du marché des calculatrices. Il s'agit de regarder sur des sites de vente quels sont les modèles les plus utilisés.

M. Bruno TRESCHER signale que ceux qui surveillent les épreuves ne sauraient pas reconnaître une calculatrice programmable.

Mme Rachel SCHURHAMMER souligne qu'il existe également des montres connectées. C'est pourquoi elle propose de couper le WI-FI pendant l'examen.

M. Jean-Paul DE LA RICA explique que le brouilleur est un appareil de nature militaire qui n'est pas autorisé. De plus, il est tout de même possible de se connecter lorsque le Wi-Fi est coupé. Ainsi, le problème ne sera pas résolu.

Mme Alexandra KNAEBEL recommande aux élus de modifier la formulation sur le matériel autorisé plutôt que de mentionner ce qui n'est pas autorisé, afin que tous aient les mêmes pratiques au sein de l'établissement.

En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 16 h 51.